

Région académique Centre-Val de Loire
Académie d'Orléans-Tours

La Rectrice
Chancelière des Universités

Cab n°180/2019-2020/ct

Orléans, le 6 mars 2020

Monsieur le Ministre, Monsieur le Sénateur,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du collège Alain Fournier d'Orléans la Source.

Dès réception de votre courriel, Monsieur Philippe BALLÉ, Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Loiret, vous a contacté pour vous communiquer les informations suivantes : l'assistant d'éducation blessé a été joint par téléphone le jour même ; Madame Véronique GUGGIARI, Inspectrice d'Académie - Directrice académique adjointe des services de l'Éducation Nationale du Loiret, s'est rendue sur place pour témoigner du soutien de l'institution ; les équipes mobiles de sécurité et les inspecteurs établissements et vie scolaire ont été sollicités pour un appui auprès de l'équipe de direction et une audience a été proposée aux personnels dès le lundi soir.

Je puis vous assurer qu'une vigilance particulière est portée à cet établissement.

Ainsi, en lien avec les services du rectorat, un personnel a été recruté et assure le remplacement de sa collègue infirmière depuis le 27 janvier 2020. L'assistant d'éducation victime a été suppléé pendant son absence. Il a repris son poste le 6 mars.

En complément, l'équipe d'AED a été abondée d'un demi-poste en ajustement de rentrée, portant ainsi la dotation à 6 ETP. La situation sera à nouveau étudiée dans le cadre de la préparation de rentrée 2020.

S'agissant du poste de CPE, occupé actuellement par un personnel contractuel, sachez que l'agent est accompagné dans l'exercice de ses fonctions par la direction.

Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien Ministre
Sénateur du Loiret
sueur.jp@wanadoo.fr

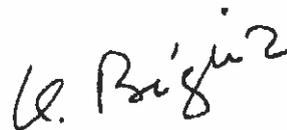
De surcroît, un accompagnement de l'établissement par les inspecteurs établissements et vie scolaire a été mis en place en ce qui concerne la politique éducative du collège et une réunion de la « cellule départementale prévention violence » pour une réflexion partagée avec les équipes pédagogiques et éducatives sur la thématique de la « vie scolaire » est programmée.

Concernant les difficultés de l'établissement relatives aux locaux, je vous informe que le conseil départemental est alerté. Un programme de travaux a été annoncé par le président de la collectivité lors de l'audience organisée à l'initiative de l'IA-DASEN.

Quant aux effectifs de l'établissement, ceux-ci sont effectivement passés de 413 en 2014-2015 à 549 élèves en 2019-2020. Il y a actuellement 23 divisions. La prévision de rentrée fait état d'un effectif de 557 élèves pour 24 divisions, soit une division supplémentaire. L'effectif moyen d'élèves par classe diminuera ainsi légèrement, passant de 23.3 à 22.67.

Enfin, je vous précise que le collège Alain Fournier appartient à la cité éducative de l'Argonne-La Source et qu'il va bénéficier des actions prévues, à ce titre, dans le cadre d'un budget État de 34 millions par an pour l'ensemble des 80 cités éducatives.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Sénateur, à l'expression de ma haute considération.



Katia BÉGUIN